

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 18 Octobre 2012

Question n° 18

OBJET : Développement durable et transports - Avis sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France.

Service instructeur : Direction des services techniques

Rapporteur au Conseil : Monsieur DUBY

Avis des commissions

- Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale. Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs

RAPPORT DE PRÉSENTATION

«Mes chers collègues,

Le Plan de Déplacement Urbain de la Région Ile-de-France (PDUIF) arrêté par la Région est entré dans une phase de consultation des collectivités locales avant l'ouverture de l'enquête publique.

Ce Plan de déplacement est un document essentiel de planification qui traite de l'organisation des transports et des marchandises, de la circulation et du stationnement pour toute la Région Ile-de-France à l'horizon 2020.

Rappelons que le premier plan a été approuvé en 2000 par l'Etat et que le STIF, compétent selon la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, en a lancé la procédure de révision le 12 décembre 2007.

Le projet du nouveau plan de déplacement a donc été arrêté par le STIF en février 2011 et par la Région en février 2012. L'enquête publique étant programmée en 2013, l'avis de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et de chacune des sept communes est requis.

Cette consultation est importante au regard des enjeux que constituent les déplacements urbains sur les dix prochaines années. Des ateliers thématiques ont donc été organisés les 5 et 6 juillet par GPSO et les services des Villes. Différents points (détaillés en annexe) ont été soulevés par les groupes de travail.

A l'issue des groupes de travail, il a été décidé d'émettre un avis commun qui vous est soumis. Ce dernier souligne :

- d'éventuels problèmes de compatibilité entre le PDUIF et les autres documents de planification franciliens,
- le manque de précision de certaines mesures liées aux neufs défis et actions inscrits dans le projet de plan de déplacement urbain.

Compte tenu des éléments du présent rapport et de son annexe, je vous invite, mes chers collègues, à prendre acte des amendements proposés par les groupes de travail, du Projet de Déplacement Urbain d'Ile-de-France et à vous prononcer sur le document final qui sera soumis à enquête publique ».